



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 85-10-93-1 VENANT ABROGER LE RÈGLEMENT
85-10-93
DÉCRÉTANT LES JOURS ET LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU
DE LA MUNICIPALITÉ**

Veillez prendre avis que le 10 janvier 2022 lors de la tenue d'une séance virtuelle ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 85-10-93-1;

Le règlement 85-10-93-1 vient abroger le règlement 85-10-93 décrétant les jours et les heures d'ouverture du bureau de la municipalité;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Anne Pouleur

Greffière et Secrétaire-trésorière adjointe